

Projet d'adduction d'eau

Approuvé  
11 Sept 1945

En complément de la délibération du 5 Juin 1945, le conseil décide de confier l'étude de l'amélioration du réseau

d'eau à M. Schaffauer, domicilié à Nancy 107 B<sup>o</sup>  
de Scarponne sous le contrôle du service du génie rural.  
Fixe les honoraires de M. Schaffauer à 5% du  
montant des travaux soit :

1. 50% pour l'étude du projet.

3. 50% pour la direction des travaux. *Le Maire*